



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 55435

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation de patients qui refusent l'utilisation de certains médicaments génériques pour raisons de santé (par exemple allergie à certains enrobages) et qui ne peuvent, par conséquent, bénéficier du tiers payant. Cette avance de frais de médicaments peut avoir des conséquences financières sur la trésorerie de certaines personnes en situation de précarité économique ; aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réponse pourrait être apportée au problème soulevé.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55435

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3760

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)